

Prévoyance professionnelle réassurance Formulaire de déclaration de l'effectif des assurés

Nom de l'institution de prévoyance

Adresse, Code postal et lieu

Numéro de contrat

Fondation enregistrée LPP
selon l'art. 48, par. 1 LPP

Oui Non

1) Informations concernant la période de réassurance à partir du 1.1.2023

Base de calcul pour le calcul
des primes:
masse salariale assurée en CHF

Nombre de tous les assurés
actifs

Dont nombre des assurés actifs
selon l'art. 47a LPP

Bases actuarielles d'assurance
(p. ex. LPP 2015)

Taux d'intérêt technique

Tables de mortalité
(p. ex. TG ou TP 2021)

2) Déclaration de l'effectif des assurés au 1.1.2023

- > Pour la déclaration de l'effectif des assurés, veuillez utiliser le modèle Excel dédié qui se trouve sur le site Internet elipslife.com/fr/che/Downloads (dans la rubrique Formulaires)
- > Veuillez nous envoyer le document Excel rempli, anonymisé et crypté, par e-mail à account.ch@elipslife.com

3) Modification significative du contrat

Est-ce que le règlement de prévoyance et/ou ses éventuelles annexes, avenants ou plans de prévoyance seront modifiés?

Oui Non

Si oui, à partir de quand les modifications du règlement entreront-elles en vigueur?

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Si oui, quelles sont les modifications du règlement prévues?

Extension des prestations

Diminution des prestations

Autres modifications

Concernant la présentation des documents relatifs à la réassurance (règlement de prévoyance, annexes, avenants et les plans de prévoyance), les directives suivantes s'appliquent:

- ✓ Document approuvé et signé par le conseil de fondation au format PDF
- ✓ Le même document en mode modification, comme document PDF

4) Décompte définitif de la période de réassurance au 31.12.2022

Les primes de votre réassurance sont dues au début d'une année d'assurance sur la base d'une facture de primes provisoire. Le calcul de la prime définitive pour une année d'assurance est effectué à partir de la base de calcul effectivement appliquée et non pas à partir de la moyenne de l'effectif en début et en fin d'année. Afin que nous puissions calculer la prime définitive en fin d'année, nous avons besoin que vous nous fournissiez une déclaration de votre effectif des assurés. La différence donne lieu soit à un crédit, soit à un débit.

Pour le calcul de la prime définitive, nous avons besoin des informations suivantes:

- Plan de prévoyance considéré, par exemple plan de base, Plan cadre et si applicable choix d'échelle de cotisation
- Liste des personnes assurées (sous forme anonymisée)
- Date d'entrée et de sortie de l'institution de prévoyance
- Modification de salaire des personnes assurées (salaire par personne; salaire annuel AVS, salaire assuré, salaire risque assuré, salaire d'épargne assuré)

Veuillez nous envoyer le document Excel correspondant, anonymisé et crypté, par e-mail à account.ch@elipslife.com

Le preneur d'assurance confirme par sa signature avoir lu et accepté les informations reçues dans la présente, concernant la déclaration de l'effectif des assurés.

Lieu et date

Émargement du signataire autorisé
conformément à l'inscription au registre du
commerce

Prénom et nom
(lettres capitales ou tampon)